



**Département du JURA  
Canton d'AUTHUME**

**.....MAIRIE DE OUGNEY.....**

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 08 février 2023

Présents : Mr Cédric IVANES, , Mr Hervé BOLE, Mme Aurélie MAITRE, Mr Sébastien JOUILLEROT, Mr Moïse POLYDAMAS, Mr Gilles LAVRY, Mr Sébastien PILLOT, Mme Emilie ROTH DIT BETTONI, Mme Françoise GILLET

Absents : Mr Nicolas TONNELIER donnant procuration à Mr BOLE Hervé

Secrétaire de Séance : POLYDAMAS Moïse

Début de la séance : 19 h 06

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 DECEMBRE 2022**

Approbation à l'unanimité.

### **DELIBERATION 001-2023 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION JURA NORD**

Mr le Maire expose que la convention de mise à disposition des services techniques de Jura Nord doit être renouvelée pour l'année à venir : cette convention permet de bénéficier des services de Jura Nord pour la tonte, le désherbage... Il s'agit de la même convention que les années passées et les prix des différents services n'augmentent pas cette année.

**Approuvé à l'unanimité**

### **DELIBERATION 002-2023 : CONVENTION D'OCCUPATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Mr le Maire expose la convention de la société ALTITUDE FIBRE 39 pour autoriser l'occupation du domaine public afin que l'armoire de la fibre puisse être installée. Celle-ci se trouvera vers l'arrêt de bus, à proximité des armoires Orange.

**Approuvé à l'unanimité**

### **DELIBERATION 003-2023 : CONVENTION DE SERVITUDE SIDEC**

Mr le Maire expose la convention de servitude du SIDEC, afin d'effectuer des travaux : il s'agit de faire une saignée dans la route au niveau de l'Impasse sur le Moulin, pour passer une gaine électrique et raccorder les maisons en construction de l'autre côté de cette route. Après travaux, la route sera remise en l'état par le SIDEC.

**Approuvé à l'unanimité**



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

### **+ DELIBERATION 004-2023 : DEVIS PEPINIERE GUENOT**

Mr le Maire expose les devis de la pépinière Guenot : il s'agit de devis pour faire les fondations des poteaux pour ajouter un éclairage public Rue du Barbox , le devis s'élève à 4 908 euros. Un autre devis est en attente pour le branchement et la pose des poteaux par l'entreprise MILLERET.

Un devis a également été fait pour la Rue de la Gare, car le pylône n'est plus raccordé, le lampadaire ne fonctionne donc plus ; le raccordement sera fait sur le boîtier de l'autre côté de la route, le raccordement s'élève à 4 758.72 euros

**Approuvé à l'unanimité**

### **+ DELIBERATION 005-2023 : DEMANDE DE SUBVENTION**

Mr le maire expose qu'une demande de devis a été faite pour l'installation de caméra de vidéosurveillance au City Stade, et une demande de subvention peut être faite au département. Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

**Approuvé à l'unanimité**

### **+ DELIBERATION 006-2023 : DEVIS AEV VIDEO CAMERA CITY STADE**

Mr le Maire expose le devis de la société AEV pour l'installation de caméra pour le City Stade, il faudrait deux caméras pour filmer l'ensemble du site, pour un montant de 3 924.52 euros, comprenant également l'ordinateur et le disque dur. Les caméras pourront être visualisées en temps réel et sur enregistrement. Il faudra également prendre un abonnement Orange avec un forfait Internet. Des panneaux indiquant les caméras devront être installés. Il semble important d'installer des caméras au City Stade pour la sécurité des enfants, pour la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

**Approuvé à l'unanimité**

### **+ DELIBERATION 007-2023 : DEVIS FEUX ARTIFICES**

Mr le Maire expose le devis du feu d'artifice pour le 14 juillet 2023 d'un montant de 3 903.68 euros. Il s'agira d'un feu similaire à celui de l'année 2022.

**Approuvé à l'unanimité**

### **+ DELIBERATION 008-2023 : DEMANDE PARTICIPATION TRAVAUX RUE DU BARBOUX**

Mr le Maire expose la demande de participation aux travaux d'une administrée Rue du Barbox, pour donner suite aux inondations subies lors des fortes grêles en 2022. Mr le maire propose d'ajourner cette demande au prochain conseil, car le responsable technique de Jura Nord, Mr PICHON, va venir étudier la question sur place.

**Approuvé à l'unanimité**



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

### **DELIBERATION 009-2023 : DELIBERATION DES 25%**

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer sur la possibilité, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (l'exécutif de la collectivité territoriale étant en droit de le faire jusqu'à l'adoption de ce budget). En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 819 640.95 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 204 910.23 €, soit 25% de 819 640.95 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Rénovation de l'ancienne poste 50 000 euros
- pose de barrière au City Stade 7 518 euros
- feux de signalisation 8 844 euros
- panneaux 578.40 euros + 333.6 euros
- extension réseau route de Taxenne 5 510 euros
- place de retournement rue du moulin 5 088 euros

TOTAL = 77 872 € (inférieur au plafond autorisé de 204 910.23 €)

**Approuvé à l'unanimité**

### **DELIBERATION 010-2023 : SUBVENTIONS**

Mr le Maire expose les demandes de subventions de :

- La Banque alimentaire : adhésion à l'année, Mr le maire n'y est pas favorable
- Le Secours populaire : le conseil municipal n'y est pas favorable.
- Le Collège de Pesmes pour l'association sportive dont 5 enfants d'Ougney sont membres, Mr le Maire propose une participation de 50 euros par enfant comme pour la classe de neige.

**Le conseil municipal à l'unanimité refuse les demandes de subventions de la Banque alimentaire et du Secours populaire et approuve à l'unanimité la subvention du Collège de Pesmes à hauteur de 50 euros par enfants.**



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

### **+ DELIBERATION 011-2023 : CARTES AVANTAGES JEUNES 2023**

Mr le Maire expose le renouvellement de l'opération de gratuité de la Carte Avantage Jeune pour les habitants d'Ougney de moins de 18 ans. Il expose également l'augmentation de la carte qui passe de 8 à 10 euros. Mr le Maire est favorable au renouvellement de l'opération, mais précise également que deux familles ne sont pas venues chercher leurs cartes 2022/2023 ; elles seront donc facturées des 8 euros engagés par la commune et ne pourront pas reprendre de carte cette année.

**Approuvé à l'unanimité**

### **+ DELIBERATION 012-2023 : ACHAT DU RESTAURANT LA TABLE D'ISA**

Mr le maire expose que la négociation de l'achat du restaurant à débouché sur un montant de 170 000 €, comprenant la licence, et sans les locataires. Mr le Maire demande de délibérer afin de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à l'achat du restaurant, notamment à signer le compromis et l'acte de vente chez le notaire, en précisant également que les frais de notaire sont à la charge de la commune. Mr le Maire expose que la commune peut autofinancer les travaux à réaliser dans le restaurant, mais qu'un emprunt pour l'achat du bâtiment et des frais de notaire serait souhaitable.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat du restaurant pour un montant de 170 000 €, ainsi que des frais de notaire en sus, et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cet achat. Le conseil municipal approuve également le financement de l'achat par emprunt et l'autofinancement des travaux.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- + Décoration mur de l'école :** Une proposition a été reçue à la mairie concernant la réalisation d'une fresque sur le mur de l'école primaire. Le Maire et le conseil municipal y sont favorables ; cependant, la maîtresse a fait part qu'elle ne pourra pas prendre le projet cette année. La question sera donc revue à la rentrée de septembre. De plus la maitresse doit également se renseigner sur les peintures et le matériel que les enfants peuvent utiliser.
- + Reliure des registres :** la reliure doit avoir lieu tous les dix ans, elle est faite cette année pour un montant de 346.80 euros. La reliure est obligatoire.
- + Reliure des délibérations :** les délibérations doivent être reliées tous les 5 ans, il s'agit d'une obligation depuis 2010. Aucune reliure n'ayant été faite à cette date, une reliure sera faite pour les délibérations de 2010 à 2020.
- + Lettre ouverte des habitants :** la mairie ne répondra pas à cette lettre ouverte et organisera une réunion publique au moment de la concertation publique.
- + Location de la vaisselle de la salle des fêtes :** une demande a été reçue concernant une possible location de la vaisselle de la salle des fêtes ; cela semblerait difficile à régenter, la demande est donc refusée.
- + Appartement de l'ancienne poste :** la MAM est installée ; pour l'appartement du bas des visites sont en cours. La commission cadre de vie choisira le futur locataire.

Séance clôturée à 20h33

Prochain conseil municipal en mercredi 1 mars.